



Novembre et sa dernière relève



Après 18 mois d'activité et grâce au fonctionnement performant de notre régie de l'eau, nos agents ont permis une réduction des fuites de notre réseau d'eau potable de plus de 50%. Nous sommes en effet passés d'un rendement* du réseau à hauteur de 80% en 2015 à un rendement de 91% fin 2017. Ce résultat nous place désormais dans le peloton de tête des communes de l'Essonne dont le rendement de leur réseau se situe au-dessus de 90%**.

Ainsi, ce travail de recherche de fuite et de réparation des conduites a permis à notre commune d'économiser 35 000 m³ d'eau potable au cours de l'année écoulée, soit l'équivalent d'un trimestre de consommation. C'est considérable.

Après la baisse du prix de l'eau potable de 15% pour les usagers, intervenue dès la création de notre régie en février 2016, il s'agit là, du deuxième succès significatif du fonctionnement de notre régie publique.

Avec le mois de novembre arrive déjà la période de la deuxième relève de cette année qui aura lieu du mardi 21 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017.

Après quatre relèves effectuées depuis janvier 2016, nous avons maintenant une connaissance suffisamment fine des consommations des usagers de Briis. Nous avons donc décidé de réduire la fréquence de relève pour les usagers mensualisés, soit un peu plus de la moitié des abonnés. Seul le relevé du mois de novembre sera maintenu pour l'ensemble des abonnés, ce qui permettra une régularisation à l'occasion de la facture de fin d'année. Pour les abonnés non mensualisés, nous continuerons à faire deux relèves par an et une facturation au trimestre (et) qui donneront lieu à deux factures estimatives aux mois de mars et septembre, et deux factures réelles aux mois juin et décembre.

Enfin, dans le but de faciliter vos démarches administratives, vous pourrez trouver sur le site internet de la Mairie***, différents documents utiles, comme les formulaires de demande de prélèvement, l'explication du paiement par TIPI ou encore les contrats pour les nouveaux arrivants et le règlement intérieur.

Bernard Vera
Président de la régie "Eaux de Briis"

* Le rendement d'un réseau d'eau potable, c'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution.

** 8% des communes essonniennes ont un réseau dont le rendement se situe au-dessus de 90%.

36% d'entre elles ont un réseau dont le rendement se situe entre 80% et 90%.

39% d'entre elles ont un réseau dont le rendement se situe entre 70% et 80%.

17% d'entre elles ont un réseau dont le rendement se situe en dessous de 70%.

Source: Bilan et perspectives de l'alimentation en eau potable en Essonne. Conseil général 2009
*** www.briis.fr

Le Service de l'eau vous accueille

Le mardi et le jeudi
de 9h à 12h & de 13h 30 à 18h.
Les autres jours sur rendez-vous
au 250 chemin de Fontenay
à Briis-sous-Forges.

Contactez-nous : 01 77 63 56 22
eauxdebriis@briis.fr

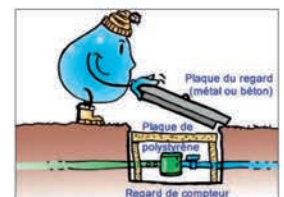
En cas d'urgence

Uniquement pour les pannes, fuites,
coupures, 24h/24 et jours 7/7 :

01 77 63 56 23

NOS CONSEILS

- L'hiver est proche, pensez à protéger vos compteurs du gel.
- Ne gaspillez pas l'eau.



EAUX DE BRIIS



SERVICE PUBLIC DE L'EAU

CARTE D'AUTO RELEVÉ DE CONSOMMATION

Votre compteur ne pourra pas être relevé lors du passage de notre technicien. Vous pouvez découper la carte et nous la retourner complétée des volumes affichés sur votre compteur

Date du relevé N°compteur

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Votre compteur indique : m3 (ne pas tenir compte des chiffres en rouge)

A retourner à EAUX de BRIIS, 250 Chemin de Fontenay ou à déposer en Mairie place de la libération

91640 BRIIS SOUS FORGES

Calendrier de la relève des compteurs du 21 novembre au 1^{er} décembre 2017

Voie concernée	Relève le
Ajoncs (rue des)	24 après-midi
Amos Du Texier (place)	28 après-midi
André Piquet (rue)	24 matin
Anne De Boleyn (rue)	23 matin
Antioche (rue d')	28 matin
Ardillières (impasse d')	21 après-midi
Armée Patton (rue de l')	22 après-midi
Aubépines (allée des)	29 matin
Aulnettes (chemin des)	21 après-midi
Bauges (chemin des)	27 matin
Bois Chaperon (chemin du)	21 matin
Boissière (rue)	1 ^{er} après-midi
Bosquets (chemin des)	23 après-midi
Brosse (chemin de la)	1 ^{er} matin
Carmel (route du)	1 ^{er} après-midi
Chante-coq (hameau de)	1 ^{er} matin
Chantereine (impasse de)	1 ^{er} après-midi
Charles Godin (rue)	27 après-midi
Château (cour du)	23 matin
Chemin rural 18	29 après-midi
Clos Moisson	1 ^{er} après-midi
Derrière les Murs (chemin)	23 matin
Division Leclerc (rue de la)	24 matin
Écoles (rue des)	27 après-midi
Étang (rue de l')	22 matin
Ferme (place de la)	28 matin
File Étoupe (rue de)	27 après-midi
Fontaine de Ville (rue)	27 après-midi
Fontenay (chemin de)	29 matin
Frileuse (allée de)	1 ^{er} matin
Frileuse (route de)	1 ^{er} après-midi
Garenne (chemin de la)	21 après-midi
Gironde (chemin de la)	1 ^{er} après-midi
Guillaume De Lamoignon (rue)	28 matin
Invilliers (chemin d')	1 ^{er} matin
Jacqueline de Trie (rue)	28 matin
Jardins rebus (Impasse et sente)	27 après-midi
Justice (chemin de la)	1 ^{er} matin
Libération (place de la)	23 matin

Voie concernée	Relève le
Lieutenant Lemoal (rue du)	30 après-midi
Louis-François de Saint-Michel (rue)	28 après-midi
Machelard (rue)	28 après-midi
Marcel Deiss (rue)	27 matin
Marcel Quinet (rue)	29 matin
Mare (impasse de la)	24 après-midi
Montesquiou (rue de)	28 après-midi
Moulin à Barreau (allée du)	21 après-midi
Moulin à Vent (impasse et chemin)	29 après-midi
Nénuphars (rue des)	24 après-midi
Oiseaux (rue des)	24 matin
Orme Maillard (rue de l')	23 matin
Padoue (place de)	28 matin
Petits Bois (impasse des)	21 après-midi
Peupliers (rue des)	24 matin
Pierreuse (ruelle)	29 après-midi
Plaine (chemin de la)	1 ^{er} après-midi
Potagers (rue des)	27 matin
Poutil (place du)	23 après-midi
Prédecelle (rue de la)	24 matin
Rhododendrons (impasse des)	22 matin
Robert Le Bis (Place)	27 matin
Ronde (chemin de)	30 après-midi
Roseaux (rue des)	22 matin
Roussigny (rue de)	1 ^{er} matin
Sablons (chemin des)	21 matin
Saint-Denis (rue)	23 après-midi
Sainte-Croix (rue)	23 matin
Saint-Pierre (allée de)	1 ^{er} matin
Sapins (rue des)	24 après-midi
Saules (impasse des)	22 matin
Serpy (chemin et lieu-dit)	21 après-midi
Simon De Montfort (rue)	27 matin
Troènes (rue des)	24 matin
Trousset (rue)	27 matin
Tulipes (rue des)	24 matin
Verdureau (passage)	24 après-midi
Vielle Terrière (rue de la)	29 après-midi
Vignes (chemin des)	30 matin

Pour les personnes dont le compteur est inaccessible (en dehors de la voie publique), nous vous demandons d'en libérer l'accès, de nettoyer le regard et si besoin d'en pomper l'eau. En cas d'absence, merci de nous communiquer votre index en remplissant le carton qui sera déposé dans votre boîte aux lettres. Vous pouvez également nous le faire parvenir, sur le coupon présent au recto, sur papier libre ou par courriel en précisant bien votre nom et la date du relevé.